



Partenariat UNFPA Supplies



GUIDE DE BIENVENUE DU PARTENARIAT UNFPA SUPPLIES 2021-2030

**S'unir pour transformer la
PLANIFICATION FAMILIALE et la SANTÉ MATERNELLE**



L'UNFPA est l'organisme des Nations Unies chargé de la santé sexuelle et reproductive.

Notre mission est de bâtir un monde dans lequel chaque grossesse est désirée et chaque accouchement sans danger. Un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel.

AVANT-PROPOS

Plus de 217 millions de femmes désirant éviter une grossesse n'utilisent pas de méthode moderne de contraception. Beaucoup trop d'entre elles sont laissées de côté, alors que l'effet transformateur de la planification familiale est non seulement largement admis, mais également réalisable, et que ces méthodes n'ont jamais été aussi répandues. Ces femmes sont laissées de côté, car des obstacles considérables continuent d'entraver l'accès à la santé reproductive, que ce soit les politiques publiques, le financement, les normes socioculturelles, la surcharge des systèmes de santé, l'insuffisance des services ou les chaînes d'approvisionnement défaillantes.

Le **Partenariat UNFPA Supplies** unit différents acteurs pour transformer la planification familiale et la santé maternelle. Le programme fournit toute une gamme de contraceptifs modernes et de médicaments d'importance vitale pour la santé maternelle, dans le cadre d'interventions stratégiques pilotées par les pays visant à renforcer les chaînes d'approvisionnement et les services de santé reproductive. L'accent est mis sur la redevabilité et sur l'utilisation rationnelle des ressources jusqu'en fin de chaîne.

Lancé en 2007, le programme a mobilisé plus de 1,8 milliard de dollars US et est devenu le premier fournisseur mondial de contraceptifs gratuits. Son action est essentielle pour atteindre les cibles en matière de santé et de bien-être fixées dans le cadre des objectifs de développement durable et dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

En 2021, le programme entrera dans sa troisième phase, qui durera jusqu'en 2030. Nous souhaitons renforcer les liens des partenaires, dont la contribution est précieuse, ainsi que le cadre de gouvernance du programme. Des pactes définissant les rôles et les responsabilités seront conclus avec les pays membres du programme, et les délégués de nombreux partenaires siégeront au comité directeur. Notre partenariat regroupe des gouvernements, des donateurs, des organisations non gouvernementales, des partenaires de mise en œuvre, des organisations de la société civile, ainsi que d'autres organismes des Nations Unies œuvrant collectivement pour aider les pays à surmonter les obstacles entravant l'accès aux services de planification familiale et mettre en place les conditions adéquates pour des résultats durables. Nous collaborons avec des pays parmi les plus pauvres du monde, où le taux de mortalité maternelle est élevé, le taux de recours aux méthodes modernes de contraception est faible, et les indicateurs économiques traduisent un besoin urgent.

Nous vous invitons à prendre part, à nos côtés, à la troisième phase de ce partenariat unique en son genre, alors que nous entrons dans la Décennie d'action des Nations Unies, en adoptant le point de vue d'une jeune femme bénéficiant de services de planification familiale volontaires et axés sur les droits fondamentaux, avec tous les effets positifs que cela implique en matière d'égalité des genres, d'émancipation des femmes, et d'accès universel à une gamme complète de méthodes de planification familiale sûres et fiables et de services connexes de santé reproductive. Toute femme, jeune femme et adolescente, quel que soit l'endroit où elle vit, doit pouvoir choisir et utiliser une méthode de planification familiale de qualité qui lui convient.

D^r Natalia Kanem

Secrétaire générale adjointe
et Directrice exécutive de l'UNFPA,
le Fonds des Nations Unies pour la population



Khiljee, Népal. © Nicolas Axelrod/Ruom pour l'UNFPA

POURQUOI SOUTENIR

LE PARTENARIAT UNFPA SUPPLIES 2021-2030

Le **Partenariat UNFPA Supplies** pour la période 2021-2030 représente une nouvelle décennie d'engagement en faveur de la planification familiale et de la santé maternelle, en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Lancé en 2007 par l'UNFPA, l'organisme des Nations Unies chargé de la santé sexuelle et reproductive, ce programme phare et fonds thématique entre dans sa troisième phase d'activité, et prend la forme d'un partenariat ciblé. Grâce aux pactes conclus avec les pays membres du programme, les produits de santé reproductive seront distribués jusqu'au dernier kilomètre, et les systèmes de santé nationaux, ainsi que leur offre de services, seront renforcés et pérennisés.



Sur la période 2008-2019, le programme UNFPA Supplies aurait permis d'**ÉVITER** :

89 millions de grossesses non désirées

26,8 millions d'avortements à risque

227 000 décès maternels

1,4 million de décès d'enfants

Le Partenariat s'appuie sur l'engagement croissant en faveur de la collaboration au sein du système des Nations Unies et de la communauté internationale. Nous savons que des services de santé sexuelle et reproductive de qualité et abordables sauvent des vies et améliorent l'existence des personnes qui en bénéficient. Renforcer les liens de partenariat peut améliorer l'efficacité et les résultats de l'action des partenaires unis au service du changement : gouvernements, donateurs, autres organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales nationales et internationales, organisations de la société civile, sphère universitaire, secteur privé et autres partenaires de mise en œuvre.

Pour poursuivre les progrès accomplis au titre des grandes thématiques déjà travaillées, le Partenariat s'appuie sur sa vaste expérience en matière de programmes depuis 2007. **Au cours de la prochaine décennie, nous accorderons une priorité accrue aux éléments suivants :**

- Droits fondamentaux et égalité des genres
- Financement pérenne grâce aux ressources nationales
- Approches adaptées et ciblées pour garantir un usage optimal des ressources selon les besoins et les possibilités
- Visibilité des produits en fin de chaîne grâce à la mise en place de processus de suivi des performances, de redevabilité et d'assurance

Le programme constitue une plateforme visant à promouvoir la santé reproductive, notamment la planification familiale, en tant qu'élément fondamental et moteur du développement durable.

Le **Partenariat UNFPA Supplies** fournit un mécanisme d'achat performant visant à accroître la disponibilité des contraceptifs modernes et des médicaments essentiels à la santé maternelle jusqu'au dernier kilomètre, afin de satisfaire aux engagements des pays partenaires. En tant que premier fournisseur mondial de contraceptifs gratuits, nous collaborons avec les pays afin de lever un maximum de fonds auprès des donateurs et des pays, ce qui nous permet d'acheter des contraceptifs modernes et des médicaments d'importance vitale pour la santé maternelle, dont la qualité est garantie.

Ces produits sont destinés à améliorer la vie des personnes et à répondre à leurs besoins. En outre, nous appuyons la mise en œuvre d'actions transformatrices visant à renforcer les systèmes de santé nationaux, les chaînes d'approvisionnement et les politiques publiques. Pour optimiser les résultats, nous mettons l'accent sur la redevabilité, la visibilité et l'efficacité en fin de chaîne, afin de pouvoir répondre aux besoins les plus urgents. Pour guider notre action et atteindre nos objectifs, nous avons adopté un modèle de gouvernance participative favorisant la cocréation au sein des parties prenantes et la prise de décisions collectives par ces dernières.

CADRE STRATÉGIQUE

Le cadre stratégique global du programme définit les résultats visés et s'articule autour de quatre grands axes.

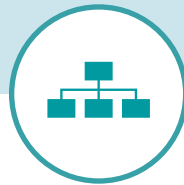
Objectif global : contribuer éliminer les besoins non satisfaits en matière de planification familiale ainsi que les décès maternels évitables, en favorisant l'accès équitable aux méthodes de contraception modernes de qualité et aux médicaments d'importance vitale pour la santé maternelle.

Résultat visé par le Partenariat : les femmes et les filles peuvent accéder et recourir à toute une gamme de produits de santé reproductive de qualité, notamment à des fins de planification familiale, au gré de leurs envies et de leurs besoins.



Disponibilité et choix

Disponibilité accrue de produits de santé reproductive dont la qualité est garantie, notamment aux fins de planification familiale



Renforcement des chaînes d'approvisionnement

Distribution de contraceptifs et d'autres produits de santé reproductive au dernier kilomètre, et promotion de l'harmonisation et de l'intégration des chaînes d'approvisionnement



Engagement accru des gouvernements

Contribution accrue des pays au financement des produits et services de santé reproductive de qualité
Priorité accordée à la planification familiale en tant qu'élément fondamental du développement durable



Efficacité opérationnelle et productivité

Excellentes performances et supervision du programme, et respect du principe de redevabilité par l'UNFPA



MODALITÉS DU PROGRAMME : TROIS VOLETS DE FINANCEMENT

Les pays souhaitant bénéficier d'une aide sont invités à soumettre une demande au titre de l'un des trois volets de financement du programme. Ces volets sont complémentaires et œuvrent en synergie pour impulser un changement durable et atteindre les résultats du programme fixés dans le cadre stratégique.



PRODUITS : ce volet finance un ensemble de produits contraceptifs et de médicaments de santé maternelle, y compris en situation de crise humanitaire.

Nous appuyons les interventions nationales, afin que des millions de femmes et de filles parmi les plus pauvres du monde puissent accéder aux produits de planification familiale et de santé maternelle. En tant que premier fournisseur mondial de contraceptifs gratuits, nous collaborons étroitement avec les pays au renforcement de leur système de santé pour faciliter la distribution. Ce volet englobe l'achat de produits contraceptifs modernes, de médicaments d'importance vitale pour la santé maternelle et d'autres produits de santé reproductive, ainsi que les coûts annexes (transport, emballage et étiquetage, échantillonnage et test, etc.). Les produits nouveaux ou peu utilisés sont privilégiés.



ACTIONS TRANSFORMATRICES : ce volet vise à renforcer les chaînes d'approvisionnement, à améliorer les politiques publiques, à diversifier les sources de financement, ainsi qu'à élargir l'accès aux méthodes contraceptives nouvelles ou peu utilisées.

Afin de rentabiliser au maximum les ressources, nous nous adaptons aux particularités locales et nous élaborons une approche ciblée pour chaque pays membre du Partenariat. Le choix des interventions s'effectue en fonction des possibilités et besoins locaux. Des évaluations rigoureuses, notamment une analyse économique, guident le choix des interventions visant à renforcer les chaînes d'approvisionnement et à instaurer un environnement favorable à l'adoption de politiques publiques sur la santé reproductive, notamment la planification familiale. Des capitaux de lancement complémentaires sont également octroyés à titre provisoire pour améliorer l'accès et la disponibilité.



PERFORMANCES : ce volet vise à mesurer les résultats obtenus, à consolider les capacités, ainsi qu'à renforcer la redevabilité et la visibilité en fin de chaîne afin d'atteindre les zones où les besoins sont les plus pressants, grâce à une utilisation efficace et rationnelle des ressources.

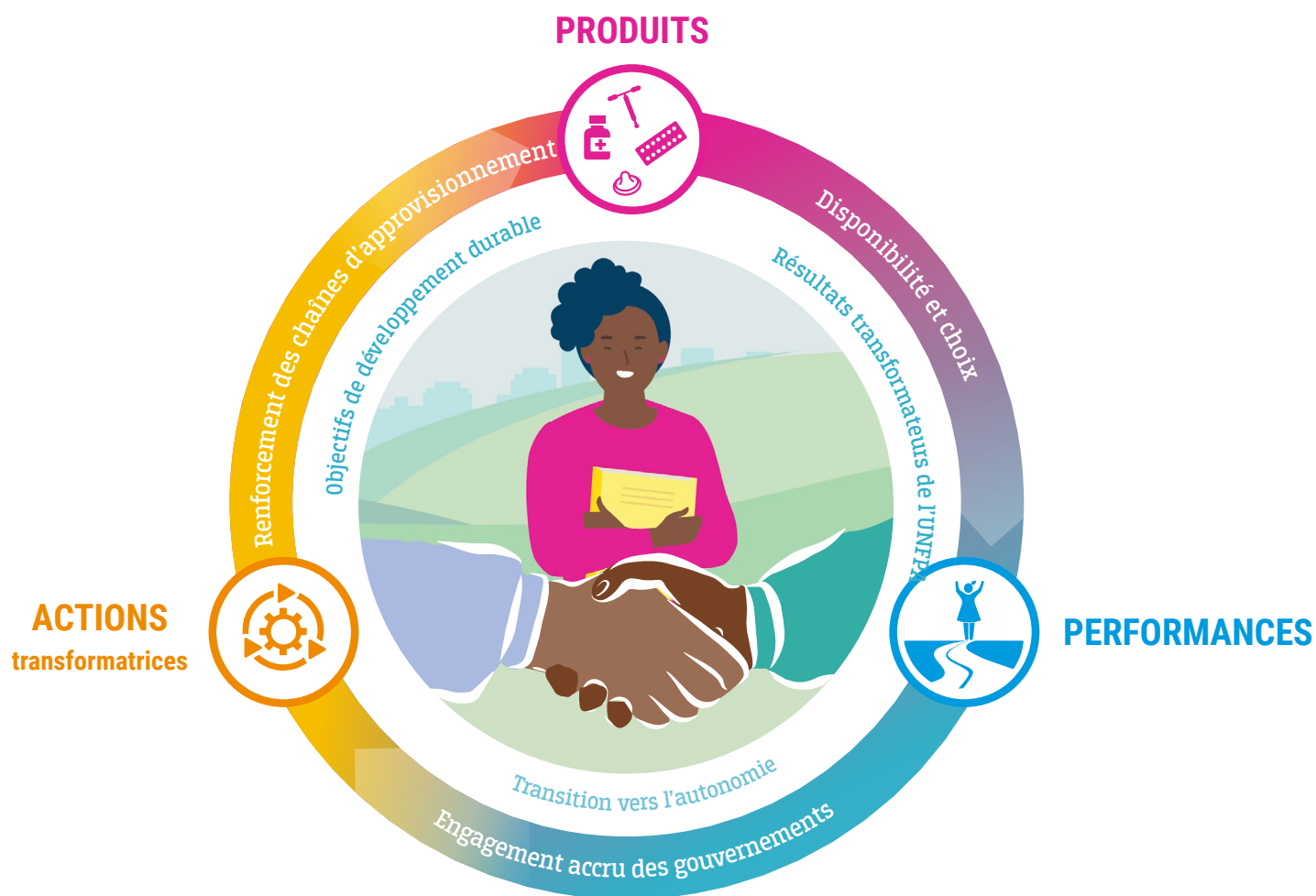
Il finance le suivi et l'évaluation des performances et des retombées du programme en contrôlant la distribution des produits aux utilisateurs finaux, en particulier les plus difficiles à atteindre. Il couvre les dépenses de personnel, de gestion et de gouvernance, l'assurance jusqu'au dernier kilomètre, ainsi que le renforcement des capacités en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement (planification, quantification et distribution). Enfin, il favorise le respect des engagements pris au titre du pacte national, afin que les femmes et les filles aient accès et recourent à un éventail de produits de santé reproductive de qualité, et il appuie les performances du programme jusqu'au dernier kilomètre.

Dans un premier temps, les ressources sont affectées aux différents volets au niveau mondial. Elles sont ensuite octroyées aux pays selon les besoins les plus urgents et les possibilités stratégiques. Les trois volets de financement fonctionnent indépendamment les uns des autres pour répondre aux besoins particuliers des pays ; l'attribution des enveloppes budgétaires n'est plus fixe comme c'était le cas pour la phase précédente. Les fonds servant à l'achat de produits sont débloqués sous réserve de l'approbation d'un plan d'approvisionnement national. Concernant le soutien des bailleurs de fonds, nous privilégions les financements pluriannuels, car cela nous permet de planifier l'approvisionnement et d'effectuer les dotations budgétaires sur plusieurs années, mais aussi de mettre en place des actions transformatrices également sur plusieurs années.

LES RESSOURCES SONT OCTROYÉES aux pays selon les besoins les plus urgents et les possibilités stratégiques.



Le Partenariat UNFPA Supplies



Changer des vies en bâtissant un monde dans lequel l'accès à des produits de santé reproductive de qualité est universel

Résultats transformateurs de l'UNFPA et objectifs mondiaux

Objectifs de développement durable

Le **Partenariat UNFPA Supplies** contribue directement à la réalisation de plusieurs cibles des objectifs de développement durable :

Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Cible 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

À travers son Plan stratégique, l'UNFPA contribue également à la réalisation des cibles relatives aux situations de crise humanitaire, en renforçant les capacités requises pour la communication d'informations et la prestation de services intégrés de qualité en matière de planification familiale, de santé maternelle complète, d'infections sexuellement transmissibles et de VIH, ainsi que pour la fourniture d'informations et de services réactifs en situation d'urgence et dans les contextes fragiles. La stratégie de gestion des données humanitaires contribue aussi à la réduction des risques.

Résultats transformateurs de l'UNFPA

Le programme participe aux résultats transformateurs du Plan stratégique de l'UNFPA 2018-2021 : 1) élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; 2) élimination des décès maternels évitables ; 3) élimination de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes. Cette ambition se manifeste également par notre effort stratégique pour atteindre les trois zéros d'ici à 2030 : 1) zéro besoin non satisfait en matière de contraception ; 2) zéro décès maternel évitable ; et 3) zéro violence basée sur le genre et pratique néfaste, telle que le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines.

Programme d'action de la CIPD, engagements du Sommet de Nairobi sur la CIPD25

Éliminer les besoins non satisfaits en matière de planification familiale (c'est-à-dire lorsqu'une femme veut éviter une grossesse, mais qu'elle n'utilise pas de méthode de contraception moderne) contribue à la réalisation du « droit fondamental de tous les couples et des individus de décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leurs naissances et de disposer des informations nécessaires pour ce faire » (Programme d'action de la CIPD, paragr. 7.3). La CIPD contient également un engagement clairement exprimé afin que les femmes et les hommes accèdent au plus grand éventail possible de méthodes sûres et efficaces de planification familiale, et qu'ils puissent exercer leur droit de faire un choix libre et éclairé.

Décennie d'action des Nations Unies

La Décennie d'action des Nations Unies est un appel à accélérer la mise en place de solutions pérennes pour relever les grands défis de notre époque. Le **Partenariat UNFPA Supplies** insuffle une dynamique pour améliorer l'autonomie et l'engagement dans les pays ayant le plus besoin de soutien, non seulement en matière de fourniture de contraceptifs, mais également en ce qui concerne l'analyse des politiques publiques, le budget, les achats, le renforcement des systèmes de santé nationaux, et l'établissement de processus visant à favoriser le recours aux ressources nationales aux fins de la planification familiale sur le long terme.





Tanzanie. © UNFPA/Karliien Truyens

SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE POUR TOUTES ET TOUS, JUSQU'AU DERNIER KILOMÈTRE

Une jeune fille atteint l'âge de la puberté : c'est à ce stade que le programme démarre. La jeune fille peut accéder à des informations, des services et des produits de santé sexuelle et reproductive et exercer ses droits en la matière. Elle peut ainsi poursuivre sa scolarisation, retarder son mariage, repousser ou éviter une grossesse, protéger sa santé et augmenter son revenu. Mais, pour qu'elle reçoive les produits dont elle a besoin, nous devons « aller jusqu'au dernier kilomètre », c'est-à-dire que les camions, les charrettes ou les motos doivent pouvoir desservir toutes les zones, même les plus isolées. Aux points de prestation de services isolés, le personnel doit être capable de commander les produits, prévoir les besoins, et transmettre ces informations aux fournisseurs.

L'UNFPA applique une procédure d'assurance au dernier kilomètre pour contrôler les produits distribués, dont la plupart sont écoulés par le biais du Partenariat UNFPA Supplies. Les produits font l'objet d'un suivi depuis leur remise au partenaire de mise en œuvre jusqu'à leur distribution aux femmes aux points de prestation de services. Les résultats tirés des exercices de cartographie, des évaluations et des rapports, en particulier ceux relatifs aux défaillances de la gestion des chaînes d'approvisionnement, aux systèmes d'information logistique et aux erreurs de comptage des produits, permettent de déterminer où les actions transformatrices financées par le Partenariat UNFPA Supplies seront les plus efficaces.



ELLE PEUT : poursuivre sa scolarisation, retarder son mariage, repousser ou éviter une grossesse, augmenter son revenu et protéger sa santé.

Comment vérifier que les produits atteignent les utilisateurs finaux ?

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES AVEC CINQ OUTILS ESSENTIELS :

La schématisation des chaînes d'approvisionnement nous permet d'obtenir une vision claire de la circulation des produits et des informations. Nous pouvons également avoir recours à des évaluations des capacités de gestion des chaînes d'approvisionnement, à des évaluations des risques, à des rapports relatifs aux produits du programme, à des contrôles ponctuels et à des audits.

SIGNER DES ACCORDS, avec l'ensemble des partenaires de mise en œuvre, qui précisent les modalités à suivre en matière de gestion, de protection et de distribution des produits.

GARANTIR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

de stockage dans les entrepôts et dans les établissements ainsi que des conditions de transport des produits, afin qu'ils soient conservés à la bonne température, au bon taux d'humidité, dans un environnement propre et à l'abri du soleil, des intempéries et des nuisibles qui pourraient affecter la qualité des produits.



RENFORCER LES COMPÉTENCES

du personnel œuvrant aux échelles nationale et régionale en matière de gestion des chaînes d'approvisionnement, grâce à des formations en présentiel et en ligne (webinaires, par exemple) ainsi qu'à des formations en cours d'emploi afin que les membres du personnel accompagnant les équipes de pays puissent apprendre par la pratique.

FOURNIR DES DONNÉES FACTUELLES

attestant du fait que les produits distribués par l'UNFPA parviennent aux points de prestation de services prévus, de manière à ce que les femmes et les hommes puissent accéder à ces produits au dernier kilomètre, rapidement et régulièrement. Utiliser ces données pour suivre l'acheminement des produits – des fabricants aux utilisateurs finaux – afin de fournir à plus de personnes le bon produit, au bon moment.

**ATTEINDRE LES FEMMES ET LES FILLES
AVEC LE BON PRODUIT,
AU BON MOMENT.**



Alors que le soutien en fin de chaîne s'intensifie, nous devons atteindre les adolescents et les jeunes laissés pour compte.

Au centre du Partenariat UNFPA Supplies, la jeune fille a besoin de recevoir, en temps opportun, des informations fiables, des services et des produits lui permettant d'exercer ses droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Il faudra se montrer particulièrement vigilant si elle a un niveau d'études moins élevé, si elle est handicapée, pauvre, ou si elle est mariée, enceinte, séropositive, non binaire, déplacée ou réfugiée, toutes ces situations représentant un facteur de risque. Il se peut qu'elle n'ait pas vraiment son mot à dire dans les choix faits pour elle et qu'elle ignore ses droits.

L'UNFPA s'efforce de remédier à ce problème en se concentrant sur la protection et le respect des droits des filles. Il soutient ainsi des programmes d'éducation complète à la sexualité et de prestation de services de santé sexuelle et reproductive afin d'aider les filles à éviter une grossesse. Il appelle également à soutenir les jeunes mères afin qu'elles puissent retourner à l'école et réaliser pleinement leur potentiel.

Grâce au plaidoyer, à la distribution de produits, au choix des méthodes de contraception et aux données, le Partenariat UNFPA Supplies soutient les adolescents et les jeunes, aussi bien sur le plan théorique que pratique. Entre autres actions, le Partenariat :

- Agit aux côtés des pays pour autonomiser les jeunes et leur fournir des services de qualité adaptés à leurs besoins.
- S'emploie à répondre aux besoins en matière de contraception des adolescents et des jeunes, la tranche d'âge présentant le taux de grossesses non désirées le plus élevé. Diversifier l'offre est essentiel, puisque ces besoins évoluent au cours de la vie.
- Investit dans la production de données et de connaissances pour consolider la base de données probantes et ainsi mettre en œuvre des interventions adaptées à une tranche d'âge marquée par une forte diversité.
- Plaide en faveur de l'intégration d'approches fondées sur les droits fondamentaux au sein des programmes de santé reproductive et de planification familiale, en accordant de manière systématique une attention spéciale aux principes relatifs aux droits fondamentaux axés sur les personnes les plus défavorisées.

Le Partenariat vise à améliorer les conditions de vie des adolescents et des jeunes, quel que soit leur genre, en s'appuyant sur les droits fondamentaux et l'égalité des genres.





Haiti. © UNFPA

UN PACTE POUR UN ENGAGEMENT COMMUN : CADRE DE PARTENARIAT

Le pacte est un accord entre différents partenaires

Si l'UNFPA a toujours œuvré à la demande de pays, cette nouvelle phase du programme se caractérise par l'introduction d'un pacte signé par le Partenariat UNFPA Supplies, les bureaux de pays et les gouvernements nationaux, y compris les ministères de la Santé et des Finances. Bien que les organisations non gouvernementales chargées de la mise en œuvre ne soient pas signataires, elles restent des partenaires essentielles en matière de santé reproductive et de planification familiale, et prennent part à l'élaboration du pacte en veillant à leur réelle inclusion, afin que leurs contributions et leurs besoins soient pris en considération dans les accords. Tous les partenaires coopèrent afin d'atteindre les objectifs des pays, de favoriser leur appropriation du programme et d'encourager le leadership national.

Le pacte vise à réaliser les objectifs du programme, à accroître la transparence et la redevabilité et à préciser **le fonctionnement du Partenariat en s'appuyant sur les éléments suivants** :

- Objectifs, modalités, rôles et responsabilités
- Engagements en faveur de l'égalité des genres, des droits fondamentaux et de la transition vers un financement durable
- Contributions et responsabilités (dédouanement, stockage et distribution, par exemple)
- Mécanismes de coopération
- Calendrier des contributions et de la mise en œuvre du programme
- Consignes relatives à la bonne réputation des partenaires et conséquences en cas de non-respect de leurs responsabilités

Le pacte varie en fonction des pays. Il est assorti d'une durée de validité de cinq ans et peut être reconduit pour cinq années supplémentaires par un accord. Par ailleurs, le pacte précise les contributions et allocations annuelles de chaque partenaire en matière de financement, de produits et de soutien technique. Il vise à inciter les pays à honorer leurs engagements, et non pas à les pénaliser si ce n'est pas le cas. Le pacte privilégie les approches axées sur les droits fondamentaux aux fins de la planification familiale. Il met aussi l'accent sur les démarches menées par les pays et les gouvernements et préconise des objectifs clairs et mesurables.

Le degré de soutien est défini à l'aide de plusieurs critères

Afin de sélectionner les pays admissibles au programme, nous nous sommes appuyés sur trois critères transparents, objectivement vérifiables et largement utilisés : le revenu national brut par habitant (méthode Atlas), le taux de prévalence des contraceptifs modernes et le taux de mortalité maternelle. En outre, nous avons élaboré une méthode de catégorisation des pays assortie d'un indice composite qui s'applique aux pays admissibles, afin que les données chiffrées relatives à leur économie et à leurs contributions en faveur de la santé soient prises en compte. Les pays ont été répartis en plusieurs groupes à l'aide d'un indice économique permettant de distinguer leurs capacités et leurs besoins individuels. Cet indice s'appuie sur le revenu national brut par habitant des pays afin de refléter l'importance de leur économie, ainsi que sur la classification des pays en fonction de leur revenu par la Banque mondiale. Cela permet de garantir que les pays les plus pauvres constituent une priorité. À l'exception des pays à revenu faible, la croissance moyenne du produit intérieur brut a été intégrée pour refléter l'orientation générale de la croissance économique des pays.

Afin de répartir au mieux les ressources programmatiques, nous utilisons un système qui examine la situation des pays par rapport aux facteurs suivants : a) politiques publiques, systèmes et capacités ; b) engagement en faveur de la santé en général et de la planification familiale en particulier ; c) aptitude à fournir des services au dernier kilomètre ; et d) niveau de financement actuel et méthode employée.

Par ailleurs, un autre indice permet au Partenariat d'établir des objectifs raisonnables en matière de financement des produits de santé reproductive à partir des ressources nationales, ce qui représente l'une des étapes les plus importantes vers l'autonomie des pays. L'indice en question s'intéresse à la part des dépenses publiques générales dans le domaine de la santé (financement interne) en pourcentage du montant total des dépenses publiques, et aux dépenses consacrées à la santé reproductive en particulier.

Les pays partenaires accèdent aux ressources en plusieurs étapes

Au fur et à mesure de l'évolution du programme, les pays franchissent différentes étapes de leur transition vers l'autonomie. Il s'agit d'une manière de veiller à ce que les ressources soient d'abord affectées aux pays dont les besoins sont les plus urgents. Les trois phases de transition sont les suivantes : mise en œuvre complète du programme, évolution du soutien et appui technique. La majorité des pays et des ressources se concentrent à l'étape « mise en œuvre complète du programme ».

On entend par « transition » la période lors de laquelle les pays prennent progressivement les rênes du financement et de l'achat des produits de santé reproductive et maternelle. Il s'agit d'une période de plusieurs années durant laquelle les pays sont épaulés tandis qu'ils mettent en œuvre un plan de transition mené par le gouvernement visant à éliminer les principaux goulets d'étranglement et à saisir les occasions qui s'offrent à eux. En fonction des résultats des évaluations relatives à l'équité, les pays pourront entamer leur transition lorsqu'ils auront renforcé leurs capacités et leurs systèmes. Cinq à dix pays pourraient s'affranchir du programme d'ici 2030.

Liste des pays membres du Partenariat UNFPA Supplies



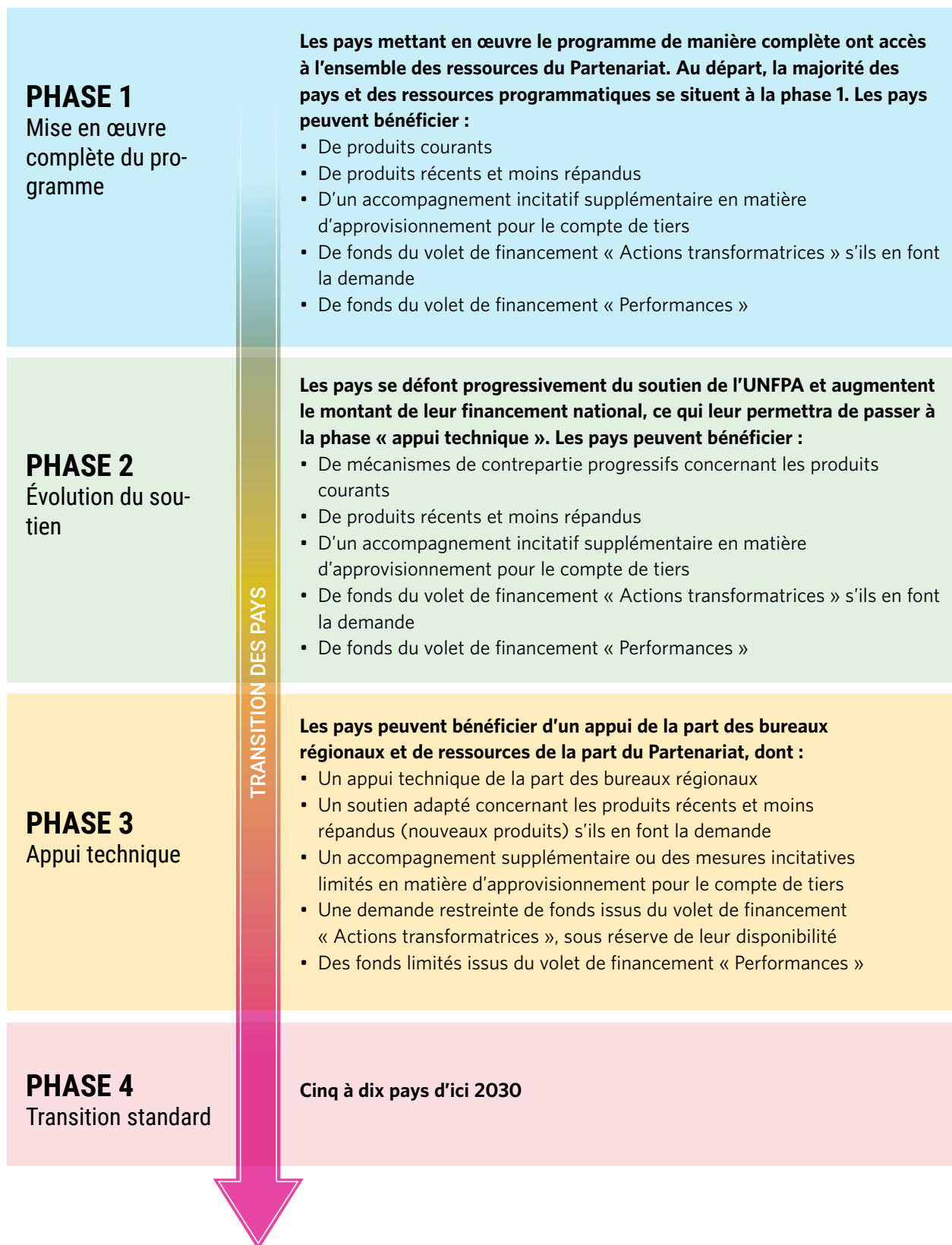
Afghanistan
Angola
Bénin
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Cameroun
Comores
Congo
Côte d'Ivoire
Djibouti
Érythrée
Éthiopie
Gambie
Guinée
Guinée-Bissau
Haïti

Honduras
Lesotho
Libéria
Madagascar
Malawi
Mali
Mauritanie
Mozambique
Myanmar
Népal
Niger
Nigéria
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Pays insulaires du Pacifique
République centrafricaine
République démocratique du Congo
République démocratique populaire lao

République kirghize
Rwanda
Sénégal
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Tadjikistan
Tanzanie
Tchad
Timor-Leste
Togo
Ouganda
Yémen
Zambie
Zimbabwe

Remarque : Les appellations employées sur cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part de l'UNFPA quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou régions ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TRANSITION VERS L'AUTONOMIE



L'utilisation des ressources doit être optimisée

Le **Partenariat UNFPA Supplies** collabore étroitement avec les gouvernements et les autres partenaires afin d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources nationales et des dons. Les deux entités suivantes s'avèrent indispensables en ce sens :

- **Section des services d'achat de l'UNFPA** : Installée à Copenhague, cette section négocie des prix compétitifs en matière de produits, propose des taux de frais généraux relativement bas et aide les pays à renforcer leurs capacités en matière d'approvisionnement.
- **Système de prêts provisoires d'UNFPA Supplies** : Ce système consiste en un fonds autorenouvelable visant à remédier aux ruptures de stock dues au temps de battement entre la réception des contributions des donateurs et les cycles d'achat. Il propose également un préfinancement depuis 2012. Les gouvernements des pays membres du Partenariat peuvent choisir de préfinancer leurs achats de produits par l'intermédiaire de la section des services d'achat de l'UNFPA et/ou d'accords de cofinancement bilatéraux avec l'UNFPA. Ce système permet non seulement de réduire le nombre de ruptures de stock, mais également d'accélérer la transition des pays membres en renforçant leurs capacités d'approvisionnement et en garantissant la qualité des produits.

Par ailleurs, un processus de demande et d'examen contribue à tirer pleinement parti des ressources. Les fonds du volet « Actions transformatrices » sont attribués à l'issue d'une procédure visant à s'assurer qu'ils correspondent aux objectifs stratégiques du programme ainsi qu'aux besoins du pays, lesquels sont en partie définis grâce au processus d'assurance au dernier kilomètre. Un outil d'évaluation du degré d'indépendance des pays vient également étayer les activités réalisées dans le cadre de ce volet. Il sert à évaluer les besoins en matière de renforcement des systèmes nationaux et à soutenir la transition des pays vers une autonomie accrue.

Situations d'urgence humanitaire

L'aide humanitaire doit être apportée dans une optique d'intégration. Conformément à la stratégie relative à l'approvisionnement humanitaire de l'UNFPA pour la période 2020-2025, le Partenariat UNFPA Supplies utilise ses ressources pour favoriser la résilience et la préparation des pays les plus susceptibles d'être touchés par des crises humanitaires. La priorité est donnée à l'intégration d'activités de renforcement des capacités humanitaires dans les interventions générales du programme, afin de renforcer les systèmes d'achats et de chaînes d'approvisionnement des produits courants. Les deux mécanismes suivants appuient cette démarche :

- Les fonds du volet « Actions transformatrices » peuvent être alloués à des activités visant à renforcer et à concrétiser les interactions entre l'action humanitaire et les efforts de développement afin de favoriser la préparation et la résilience des pays.
- L'existence d'un fonds de réserve dans le budget du programme permet de rapidement déployer des produits essentiels dès le début d'une situation d'urgence, garantissant ainsi qu'ils sont disponibles selon les besoins.



El Fasher, Darfour du Nord, Soudan. © Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)/Albert Gonzalez Farran

GOVERNANCE : PARTICIPATION MULTIPARTITE

Structure participative, responsable et transparente

Une nouvelle structure de gouvernance participative permet au Partenariat d'être plus responsable et transparent vis-à-vis des bénéficiaires, de suivre les performances, de partager les connaissances et de diffuser les résultats du programme. Ainsi, les personnes que nous espérons atteindre ont encore plus voix au chapitre, au même titre que nos partenaires.



Le **Partenariat UNFPA Supplies** est régi par un comité à plusieurs niveaux composé de représentants des principales parties prenantes, à savoir les donateurs, les gouvernements concernés par le programme, la société civile et les organisations partenaires stratégiques.

Le **comité directeur** est adapté aux processus décisionnels et présidé de manière indépendante. Les membres de cet organisme de taille modeste sont regroupés par circonscription et représentés par des coordonnateurs qui alternent tous les deux ou trois ans. Le comité directeur est chargé d'approuver la stratégie, les documents de référence et le budget du programme en s'appuyant sur les recommandations des trois sous-comités spécialisés : 1) financement et gestion des risques ; 2) stratégie et planification ; et 3) leadership. Les parties prenantes sont amenées à partager leurs opinions et à s'impliquer davantage à l'occasion des réunions annuelles de l'**Assemblée des partenaires d'UNFPA Supplies**,

au cours desquelles elles peuvent formuler des engagements diversifiés relatifs à la gouvernance, au plaidoyer ainsi qu'au partage des connaissances tirées de la mise en œuvre et de la mobilisation des ressources du programme. L'Assemblée des partenaires est une plateforme multipartite où se retrouvent des représentants d'organismes nationaux, régionaux et mondiaux, des partenaires bilatéraux ainsi que des organisations multilatérales du secteur privé et de la société civile. Les réunions annuelles, auxquelles seront conviées des organisations œuvrant en faveur de l'égalité des genres et des organisations communautaires de défense des femmes, se dérouleront en présentiel et à distance.

Les **bureaux de pays** et les membres du personnel de l'UNFPA sont déterminants pour la réussite du programme. Les **bureaux régionaux** jouent également un rôle essentiel. En effet, ces bureaux examinent les demandes de fonds issus du volet « Actions transformatrices », partagent leurs enseignements et mettent en évidence des possibilités de coopération Sud-Sud. Un déploiement progressif permet de garantir que nous disposons du personnel et des capacités nécessaires, que les consultations nationales sont appropriées, que le calendrier relatif aux budgets gouvernementaux est réaliste, que les changements liés aux ressources humaines sont mis en œuvre et que les bureaux de pays sont accompagnés et épaulés. En outre, l'harmonisation du programme avec les interventions générales de l'UNFPA et son intégration à celles-ci sont cruciales pour atteindre les trois résultats transformateurs du Plan stratégique d'ici 2030.

L'accès aux produits doit être garanti pendant la pandémie de COVID-19

Le programme reconnaît que la COVID-19 a eu un impact sur la santé sexuelle et reproductive, mais aussi sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. La crise sanitaire est à l'origine de perturbations économiques qui touchent les donateurs et les pays partenaires.

- En avril 2020, l'UNFPA a estimé que plus de 47 millions de femmes risquaient de ne plus avoir accès à la contraception, entraînant 7 millions de grossesses non désirées si la période de confinement durait six mois.
- En Amérique latine, 13 millions de femmes et de filles risquent de pâtir du manque d'accès aux méthodes de contraception et le nombre de grossesses pourrait augmenter d'un demi-million chez les adolescentes, qui sont confrontées aux obstacles les plus importants.

En dépit des mesures d'atténuation mises en place, les progrès accomplis avant la pandémie ont été ralentis, voire se sont inversés dans de nombreux pays. À l'avenir, nous aiderons en priorité les pays à se relever et à se reconstruire en mieux, en réitérant les solutions innovantes ayant permis de maintenir l'accès aux services de planification familiale en cette période difficile. Depuis toujours, l'UNFPA intervient dans des contextes difficiles ou des situations de crise humanitaire, et cette expérience guide notre riposte à la COVID-19.

Si nous nous unissons pour mener des actions

porteuses de changement, nous pourrons

**éviter 141 millions de grossesses non désirées
et 328 000 décès maternels**

d'ici 2030 dans le cadre du Partenariat UNFPA Supplies.



Notre vision

Changer des vies en bâtissant un monde dans lequel l'accès à des produits de santé reproductive de qualité est universel.

Objectif du Partenariat

Contribuer à éliminer les besoins non satisfaits en matière de planification familiale ainsi que les décès maternels évitables, en favorisant l'accès équitable aux méthodes de contraception modernes de qualité et aux médicaments d'importance vitale pour la santé maternelle.

RÉSULTAT VISÉ PAR LE PARTENARIAT

Les femmes et les filles peuvent accéder et recourir à toute une gamme de produits de santé reproductive de qualité, notamment des méthodes contraceptives à des fins de planification familiale, au gré de leurs envies et de leurs besoins.



Résultats et produits

RÉSULTAT 1 : Disponibilité accrue de produits de santé reproductive dont la qualité est garantie

Produit 1.1 : Achat efficace et rapide d'un ensemble de produits de santé reproductive dont la qualité est garantie

Produit 1.2 : Respect des droits et de la santé des femmes et des filles en matière de sexualité et de reproduction grâce à des approches stratégiques visant à améliorer l'accès à une vaste gamme de produits ainsi que leur disponibilité

RÉSULTAT 2 : Fourniture de produits de santé reproductive au dernier kilomètre et promotion de l'harmonisation et de l'intégration des systèmes d'approvisionnement nationaux

Produit 2.1 : Amélioration de la gestion des chaînes d'approvisionnement

Produit 2.2 : Amélioration de la visibilité des données et des produits pour le processus d'assurance au dernier kilomètre

RÉSULTAT 3 : Accroissement et diversification des contributions programmatiques et financières des pays et priorité accordée à la santé reproductive et à la planification familiale en tant qu'éléments centraux du développement durable

Produit 3.1 : Accroissement et diversification des allocations et de l'utilisation des ressources en matière de services et de produits de santé reproductive

Produit 3.2 : Optimisation des fonds obtenus dans le cadre du programme en vue d'accroître son impact

Produit 3.3 : Intégration et financement formels de la planification familiale dans les plans et stratégies de développement portant sur les soins de santé primaires et la couverture sanitaire universelle

RÉSULTAT 4 : Efficacité opérationnelle et productivité : excellentes performances et supervision du programme, dans le respect du principe de redevabilité

Produit 4.1 : Renforcement des partenariats, de la gouvernance, des activités de plaidoyer et de la communication en faveur des buts et objectifs du programme

Produit 4.2 : Amélioration de la gestion du programme, de l'efficacité et de l'efficience de la gestion des ressources

LISTE DES PRODUITS DISTRIBUÉS DANS LE CADRE DU Partenariat UNFPA Supplies

Contraceptifs à courte durée d'action

Contraceptifs oraux combinés
Pilules progestatives
Pilules du lendemain
Contraceptifs injectables
Préservatifs masculins
Préservatifs féminins

Contraceptifs réversibles à longue durée d'action

Implants contraceptifs
Dispositifs intra-utérins au cuivre
Dispositifs intra-utérins hormonaux

Méthodes contraceptives permanentes

Kits de vasectomie sans scalpel
Matériel de ligature des trompes

Produits de santé maternelle

Ocytocine
Carbétocine
Acide tranexamique
Misoprostol
Mifépristone
Packs de misoprostol-mifépristone
Kits d'aspiration manuelle intra-utérine
Sulfate de magnésium
Gluconate de calcium

Kits préemballés

Trousses de santé reproductive d'urgence
Kits de dépistage du VIH




Fonds des Nations Unies pour la population

605 Third Avenue

New York, NY 10158

Tél. : +1 212 297 5000

www.unfpa.org/fr

 @UNFPA